

13.11.2019 - 16:04 Uhr

Votations fédérales - La Société Suisse des Entrepreneurs décide de dire «non» à l'initiative de limitation

Saint-Gall (ots) -

Lors de l'Assemblée des délégués à Saint-Gall, les représentants du secteur principal de la construction ont recommandé de voter «non» à l'initiative de limitation. Les entrepreneurs ne veulent pas risquer de remettre en cause les avantages économiques liés à des relations stables avec l'Union européenne. Pour le secteur de la construction, la libre circulation des personnes est importante pour le recrutement de travailleurs étrangers en cas de pénurie de personnel de chantier en Suisse.

Durant l'Assemblée des délégués, les conseillers nationaux Thomas Aeschi (UDC) et Martin Candinas (PDC) ont représenté lors d'un débat les arguments des partisans du oui et du non à l'initiative de limitation. Finalement, les entrepreneurs se sont prononcés clairement contre l'initiative qui exige de nouvelles négociations ou la résiliation au bout d'un an de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE.

Pour les entrepreneurs, l'incertitude concernant les inconvénients économiques d'une potentielle résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE a pesé lourd dans la balance. Le risque de voir les accords bilatéraux I supprimés à cause de la clause guillotine est trop important. Par ailleurs, les entrepreneurs ont besoin de personnel de chantier étranger lorsqu'ils ne peuvent pas recruter suffisamment de travailleurs qualifiés en Suisse. La part de collaborateurs originaires de l'UE atteint ainsi les 50% environ.

Contact:

Bernhard Salzmann
vice-directeur de la SSE
Tél.: +41/78/762'45'31
E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Matthias Engel
porte-parole de la SSE
Tél.: +41/78/720'90'50
E-Mail: mengel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100836626> abgerufen werden.